

**Les élections du 3 octobre au Québec**

**Humanisons l'environnement social  
et naturel en promouvant la solidarité  
sociale et internationaliste  
comme valeur québécoise!**

*– Jeunes pour le renouveau démocratique, 2 octobre 2022 –*



Grève pour le climat, Montréal, 23 septembre 2022

- **Le but de la promotion du racisme au nom du nationalisme québécois par un gouvernement Legault**  
*– Pauline Easton –*
- **Les extrêmes d'un pouvoir au service des riches – l'autre façade du nationalisme Legault**  
*– Pierre Soublière –*
- **L'utilisation du nationalisme pour promouvoir le stéréotype d'un peuple divisé**  
*– Normand Chouinard –*

• **La fonderie de la honte**  
– *Richard Desjardins, Action boréale* –

**Discussion sur comment se défaire de la monarchie et  
renouveler l'ordre constitutionnel**

- **La mort de la reine et le renouveau démocratique**  
– *Christine Dandenault* –
- **Notre droit d'être ce que nous sommes, et non ce qu'on nous dit d'être**  
– *Rachel Hoffman* –
- **Les députés de l'Assemblée nationale vont-ils prêter  
serment d'allégeance au roi?**
- **Ce que signifie ne pas prêter serment d'allégeance au roi**
  - **La discussion continue**
- **Une pétition est lancée pour l'abolition de la monarchie au Québec**

---

## **Humanisons l'environnement social et naturel en promouvant la solidarité sociale et internationaliste comme valeur québécoise!**

– *Jeunes pour le renouveau démocratique, 2 octobre 2022* –

Les Jeunes pour le renouveau démocratique (JRD) rejettent avec mépris l'imposture nationaliste que le chef de la Coalition avenir Québec François Legault et son parti vont assurément continuer de mettre de l'avant dans un deuxième gouvernement Legault. Les JRD appuient l'appel que le PMLQ a lancé à tous les Québécois et surtout aux travailleurs, dans les grands centres, les banlieues et partout en régions, ainsi qu'aux jeunes de tout le Québec à prendre une position forte et claire en faveur de la solidarité sociale et de l'internationalisme comme valeur québécoise et à rejeter les prétentions nationalistes de François Legault et de ses troupes. Legault se couvre du manteau du nationalisme pour cacher un agenda raciste, réactionnaire et anti-ouvrier et il ne parle pas au nom des Québécois et Québécoises. Il ne parle pas non plus au nom de ceux qu'on dit de souche qu'il prétend représenter comme étant la majorité francophone.

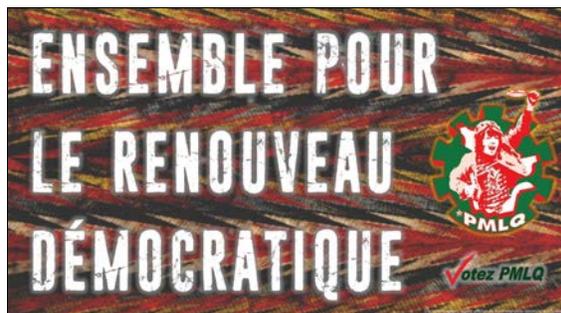
Soyons clair : la promotion de ce nationalisme en en faisant une valeur québécoise a comme seul but de nous diviser pour mieux pouvoir imposer l'offensive antisociale qui frappe tous les Québécois sans discernement. C'est à coup sûr ce que fera un deuxième gouvernement Legault. François Legault compte se servir de quatre autres années de pouvoir pour poursuivre la mise en place d'un gouvernement de pouvoirs de police pour imposer des politiques qui payent les riches et intègrent nos ressources, nos infrastructures et notre main-d'oeuvre à la machine de guerre et la production militaire des États-Unis. Pour ce faire, il doit imposer un diktat anti-ouvrier, raciste et guerrier qui réduit au silence l'opposition des travailleurs, étouffe la voix de tous ceux qui ont quelque chose à dire et les marginalise pour que leurs luttes pour leurs revendications ne soient pas efficaces.

La promotion étatique du racisme est haineuse. Legault prétend que c'est du nationalisme québécois, que cela rejoint les intérêts et les valeurs de la majorité, comme si les valeurs de la majorité étaient contraires aux valeurs de tous ceux et celles qui ne sont pas « pure laine ». Comme si ceux qui ne sont pas « pure laine » doivent se conformer sinon ils n'ont pas de place au Québec. Cette désinformation au nom du nationalisme sert à rendre passive la majorité qui est marginalisée ou ne se voit pas représentée par aucun des partis cartellisés, syndicats ou organisations sociales. Les divisions sur la base de la langue parlée, de l'origine nationale, des croyances et de la conscience par la promotion de valeurs dites nationalistes ou libérales ou autres doivent être

rejetées. Elles sont rejetées en pratique quand les travailleurs luttent pour leurs droits et les droits de tous et cela va certainement se poursuivre.

En plus, les JRD appuient l'appel lancé par le PMLQ à s'opposer à toute réconciliation avec des stratégies et manoeuvres cyniques, qu'elles soient le fait de Legault ou des partis du cartel qui refusent de défendre des positions tranchées et éclairées, basées sur des conceptions modernes, internationalistes, qui considèrent que nous avons des droits du seul fait que nous sommes des humains avec des besoins, des désirs, des aspirations et des combats que nous avons en commun. Les conditions de chacun et de chaque collectif sont spécifiques mais nous ne sommes qu'une seule humanité qui se bat pour humaniser l'environnement social et naturel.

La tâche spécifique à laquelle sont confrontés la classe ouvrière, les femmes, les jeunes, les autochtones, les aînés et tous les Québécois et Québécoises est de ne pas se laisser marginaliser. Nous devons créer l'opinion publique et trouver les méthodes et les occasions de réclamer nos droits, de défendre nos droits en défendant les droits de tous et en repoussant les tentatives de l'État de nous diviser. Il n'existe pas de situation ou de circonstances où ce type de désinformation et de conciliation avec elle peut être considéré comme acceptable, peu importe leur provenance et leurs justifications.



Les travailleurs, jeunes, femmes et tous les Québécois et Québécoises auront affaire à un gouvernement qui se sert des pouvoirs exécutifs, au-dessus du gouvernement des lois. La méthode utilisée est de faire passer le diktat par des lois qui lui donneront le feu vert pour gouverner par arrêtés en conseil, par arrêtés ministériels, clauses dérogatoires et autres formes de décret pour marginaliser et même criminaliser la voix du peuple et bloquer la résolution des problèmes. Le tout sera fait au nom et sous le couvert d'un nationalisme raciste, prétendument au nom de la majorité des Québécois.

*Une humanité, une lutte !  
Humanisons l'environnement sociale et naturel en promouvant la solidarité social et  
internationaliste comme valeur québécoise !*



---

## **Le but de la promotion du racisme au nom du nationalisme québécois par un gouvernement Legault**

– *Pauline Easton* –

La promotion du racisme par François Legault et son candidat Jean Boulet contre les autochtones et les immigrants montre à quel point son régime est anti-peuple. Dans la conception de François Legault, la société québécoise n'est qu'une entreprise et lui est l'homme d'affaires par excellence. Mais une société n'est pas une entreprise privée. Pour lui, tout le reste n'est que manigance pour servir la gestion. Il dit que les autochtones se plaignent pour rien, mais la vérité incontestable est que le racisme est étatique au Québec et au Canada. Les conceptions qui sont à la base même de l'ordre constitutionnel sont racistes, comme le sont les politiques des gouvernements de diviser pour régner, selon la pratique des colonialistes britanniques et leur système de gouvernance.

Ce système est basé sur la thèse de l'alliance instituée en Angleterre après la guerre civile des années 1660, puis adaptée à la France par Jean-Jacques Rousseau qui en fut le maître et qui a contribué à façonner le régime mis en place par la république issue de la Révolution française. Cette conception est en crise totale aujourd'hui. Les deux variantes du supposé contrat entre le peuple et les élites gouvernantes font partie d'un système qui n'est plus capable de résoudre la relation entre la société et l'individu parce qu'il place des élites au-dessus du reste, C'est un ordre constitutionnel devenu corrompu, qui favorise un groupe privilégié et lui permet d'accaparer la richesse que nous produisons par l'application du travail à la nature et de nous soumettre complètement aux plans de guerre de puissances étrangères. Ce n'est pas pour rien que l'Angleterre, qui a donné naissance à ce système de gouvernement, est en crise totale aujourd'hui. Ce n'est pas pour rien que la France et tous les pays d'Europe dont les États-nations sont modelés sur cette théorie de l'ordre constitutionnel britannique sont également plongés dans une crise irrémédiable.



François Legault veut tout simplement se prouver comme champion d'intérêts privés qui aura réussi à abaisser le niveau du discours politique. La manigance consiste à faire croire à un conflit entre son discours soi-disant nationaliste et le discours tout aussi raciste des libéraux qui se disent antiracistes. Ce sont deux côtés d'une même médaille. Ils font tous la promotion de divisions au sein du peuple sur la base de la langue, de valeurs, de l'origine, etc.

La réalité est que ces discours président et présideront à des lois qui attaquent les conditions de vie et de travail de tous les Québécois au profit des riches et qui criminalisent l'opposition sous n'importe quel prétexte.

La vigilance est de mise si nous voulons protéger nos droits et les droits de tous et toutes !



---

## **Les extrêmes d'un pouvoir au service des riches – l'autre façade du nationalisme Legault**

**– Pierre Soublière –**

Selon une enquête de Radio-Canada, la compagnie McKinsey a joué un rôle central dans toute la période de la pandémie.

En mai 2020, le gouvernement Legault avait rejeté une demande des partis d'opposition pour rendre publique la transmission de tous les avis et documents produits par la firme[1]. Les documents confidentiels que nous avons obtenus démontrent que les consultants privés ont contribué à des décisions cruciales durant la pandémie en donnant des conseils au gouvernement Legault, notamment pour la stratégie de communication. Ils ont élaboré des scénarios d'achats d'équipements de protection et travaillé à la stratégie de tests PCR. Ils ont aussi proposé des solutions pour remédier à la pénurie de personnel en CHSLD.

Les conseils de McKinsey ont été facturés au Québec 215 000 dollars par semaine , plus taxes, soit 35 000 \$ par jour, pour la période d'avril à juin 2020. En décembre, la facture était de 247 196 dollars, soit toujours 35 000 dollars par jour. Au total, le gouvernement a déboursé 1,7 million de dollars, officiellement pour que McKinsey l'aide à préparer son plan de déconfinement, et 4,9

millions pour l'appuyer dans le plan de relance de l'économie[3].

**MODALITÉS DE PAIEMENT**

Si applicables, les frais de déplacement seront remboursés, sur présentation de pièces justificatives et conformément à la Directive concernant les frais de déplacement des personnes engagées à honoraires par des organismes publics (C.T. 214163), dont copie est jointe en annexe, les frais de transport et de séjour effectués dans l'exercice de ses fonctions, à la condition que ceux-ci soient préalablement approuvés par le MINISTRE.

Le PRESTATAIRE DE SERVICES sera rémunéré, pour les services rendus en vertu du présent contrat selon un montant forfaitaire, hebdomadaire fixe de deux-cent-quinze milles dollars (215 000 \$).

Ce montant, y incluant les taxes, le cas échéant, sera versé dans les trente (30) jours suivant la date de réception de la facture accompagnée de pièces justificatives et conditionnellement à la réalisation des travaux et à la remise de l'ensemble des livrables, à la satisfaction du MINISTRE.

Aucun honoraire ne sera payable au PRESTATAIRE DE SERVICES pour les services applicables à des reprises de travaux résultant d'erreurs ou d'omissions de la part du PRESTATAIRE DE SERVICES.

Le MINISTRE se réserve le droit de procéder à toute vérification ultérieure des demandes de paiement déjà acquittées.



**CONTRAT DE SERVICES**

Professionnels  Techniques

Numéro du contrat : 2020-003

PARTIES AU CONTRAT								
LE PREMIER MINISTRE, pour et au nom du gouvernement du Québec, représenté par Alain Sans Cartier, secrétaire général associé dûment autorisé en vertu du Règlement sur la signature de certains documents du ministère du Conseil exécutif (Décret 780-2018 du 20 juin 2018),								
ci-après appelé le « MINISTRE »								
Unité administrative : Secrétariat du Comité ministériel de l'économie et de l'environnement								
Adresse : 875, Grande-Allée Est, 5 <sup>e</sup> étage, Québec, Québec, G1R 4Y8								
Téléphone : 418 646-8547, poste 8549								
ET								
McKinsey & Compagnie Canada, personne morale,								
ci-après appelée le « PRESTATAIRE DE SERVICES »								
Adresse : 1250 boul. René-Lévesque Ouest, Bureau 4430, Montréal (Québec) H3B 4W6 Canada								
Téléphone : 514-939-6800								
Agissant par son représentant dûment autorisé : Jean-Benoît Grégoire Rousseau								
Fonction du représentant : Associé								
Numéro d'entreprise du Québec (NEQ) : 1181938916								
OBJET DU CONTRAT								
Fournir les services dans le cadre de la « Mise en place d'une méthodologie pour opérationnaliser les décisions entourant la levée des mesures de ralentissement de la pandémie COVID-19 » en regard de l'actuelle crise du COVID-19.								
Les documents annexés font partie intégrante du présent contrat : Clauses contractuelles (annexe 1), Description détaillée du mandat et modalités de paiement (annexe 2), Engagement de confidentialité (annexe 3), Déclaration concernant les activités de lobbyisme (annexe 4) et Offre de services (annexe 5).								
DURÉE DU CONTRAT				MONTANT MAXIMAL DU CONTRAT				
Début		Fin		1 720 000 \$ Auquel s'ajoute, le cas échéant, le montant correspondant aux taxes de vente applicables				
Année	Mois	Jour	Année				Mois	Jour
2020	04	06	2020				05	29
SIGNATURE (en double exemplaire)								
PRESTATAIRE DE SERVICES				LE MINISTRE				
Jean-Benoît Grégoire Rousseau				Alain Sans Cartier				
ORIGINAL SIGNÉ				ORIGINAL SIGNÉ				
Date : 2 avril 2020				Date : 2 avril 2020				

Cliquez sur l'image pour agrandir

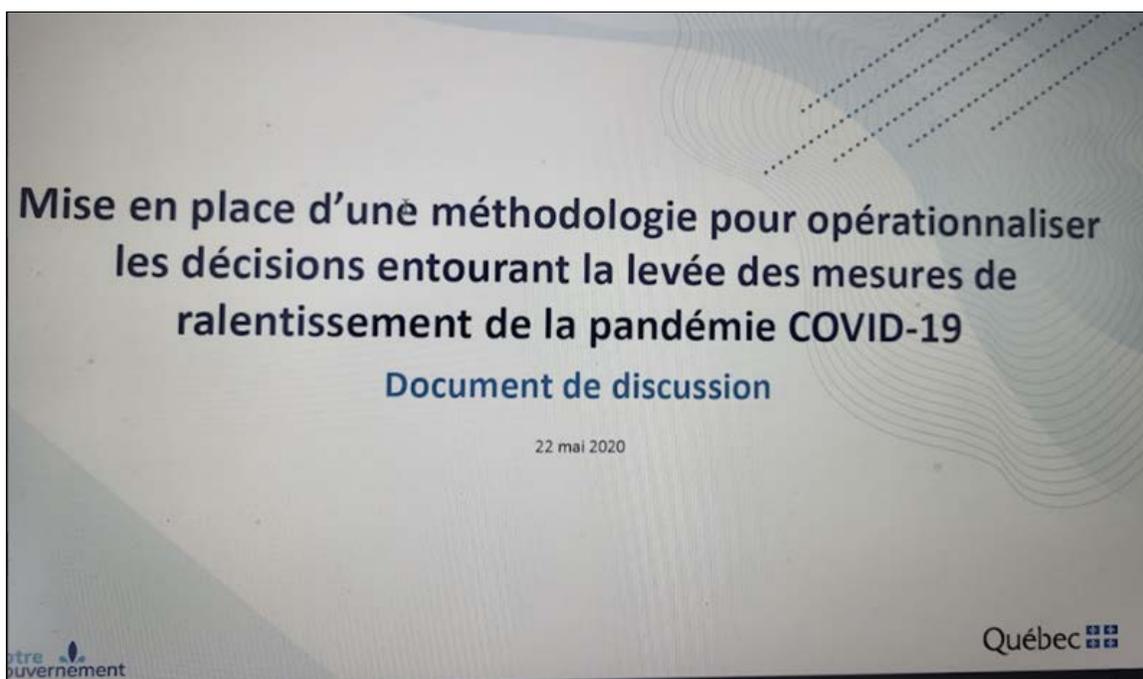
Le cabinet-conseil a piloté des comités, organisé des rencontres stratégiques, distribué des rôles sur des groupes de travail et a eu accès à des informations confidentielles.

La firme de consultants a travaillé étroitement avec le gouvernement au dossier des ressources humaines en santé. Le 26 mai 2020, McKinsey envoie un document pour discussion intitulé « Leviers pour faire face aux enjeux Ressources humaines en CHSLD ». L'objectif est de trouver des solutions pour remédier à la pénurie de personnel.

Radio-Canada a recensé la présence de 10 consultants différents de McKinsey ayant collaboré étroitement avec les hauts fonctionnaires québécois, en 2020.

Durant la pandémie, McKinsey avait pour clients des gouvernements - États-Unis, France, Allemagne, Royaume-Uni, Mexique, Ontario- des entreprises de tous les secteurs économiques, notamment pharmaceutiques, et des organisations internationales.

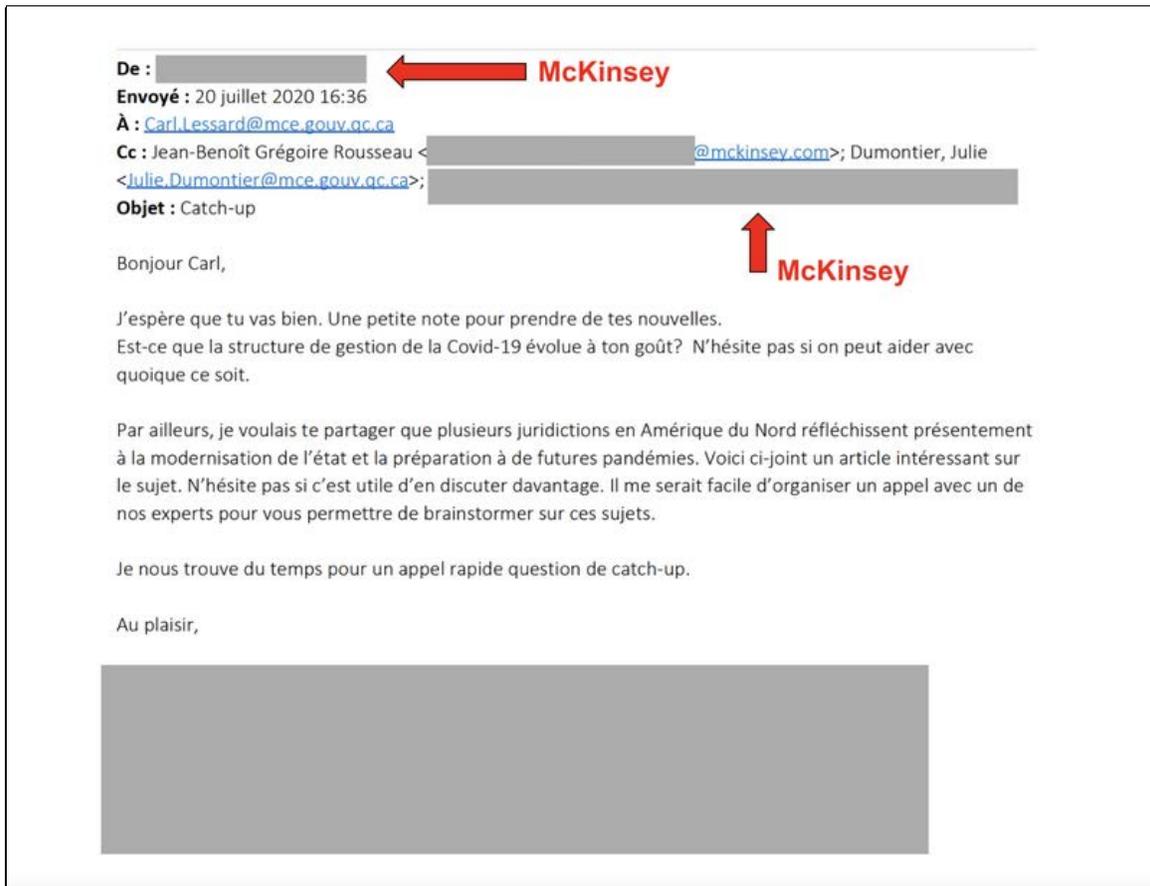
Comme d'autres cabinets-conseils, McKinsey travaille simultanément pour plusieurs clients publics et privés dont les intérêts peuvent être divergents. La firme le reconnaît elle-même dans son entente avec Québec. Il est arrivé que McKinsey représente au même moment un fournisseur de médicament et l'autorité publique qui autorise ce médicament, comme l'a révélé le *New York Times*[2]. Il s'est produit la même chose au Québec. Radio-Canada a mis la main sur plusieurs documents de travail produits par McKinsey qui portaient le logo du gouvernement du Québec et l'indication « Votre gouvernement . »



L'enquête démontre qu'entre avril et juin 2020, McKinsey a aussi collaboré avec d'autres ministères et organismes, comme le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère de la Sécurité publique, la CNESSST et le Secrétariat du Québec aux relations canadiennes. Les courriels consultés ne montrent pas de liens directs avec le ministère de l'Éducation. Toutefois, McKinsey écrit dans un document de travail avoir mis en lumière des enjeux relatifs à la réouverture des CPE et des écoles primaires (par exemple : les mesures de protection et les ratios étudiants-professeurs).

Alors que le Québec signait un contrat de 1,7 millions de dollars avec McKinsey le 2 avril 2020, l'Ontario signait le lendemain un contrat avec la même firme pour 1,6 M \$[3].

Le 20 juillet 2020, alors que le mandat de la firme est terminé depuis près de deux mois, McKinsey tente une approche auprès d'un cadre du ministère de François Legault. Est-ce que la structure de gestion de la COVID-19 évolue à ton goût ? demande le représentant du cabinet-conseil dans le courriel . N'hésite pas si on peut aider avec quoi que ce soit. Et il l'informe que plusieurs juridictions en Amérique du Nord réfléchissent présentement à la modernisation de l'État et à la préparation à de futures pandémies. Le gouvernement Legault fera de nouveau appel aux services de la firme quatre mois plus tard, puis encore une fois un an après.



McKinsey est une firme notoire. Dans un article du 29 septembre du *New York Times* ayant comme sujet un livre intitulé « Lorsque McKinsey arrive en ville – L'influence cachée de la firme de consultants la plus puissante au monde », on affirme que McKinsey a une immense influence dans sa quête de profits aux dépens de principes moraux. Il est indiqué que la firme a, entre autres, travaillé avec des fabricants d'opioïdes et les autorités américaines en immigration responsables de la politique de séparation des familles à la frontière du sud. Plusieurs des recommandations de McKinsey reposent sur la mise-à-pied des travailleurs et d'autres formes de compressions, telles que réduire les dépenses pour la nourriture, les soins médicaux et la surveillance des détenus à la frontière. Le portrait que dresse ce livre en est un d'une compagnie avide de profits, répandant la bonne nouvelle de la restructuration et de la relocalisation, sans être guidé par le moindre principe ou code moral. Dans les années 1990, la firme a mis de l'avant des mises-à-pieds et la délocalisation d'emplois à l'étranger. En 2005, McKinsey a conseillé Walmart, qui payait des salaires tellement bas à ses employés qu'un grand nombre d'entre eux était sur l'aide sociale. Un groupe de travail dirigé par McKinsey a recommandé qu'afin d'augmenter sa profitabilité, Walmart devrait augmenter le nombre de ses employés à temps partiel et maintenir à la baisse les salaires et les coûts en régimes de santé. En août 2021, McKinsey a accepté de déboursier 641 millions de dollars pour régler des poursuites juridiques pour son rôle dans la crise des opioïdes.

Voilà un autre aspect du soi-disant nationalisme de Legault. Plutôt que de se baser sur l'expertise des fonctionnaires et des travailleurs québécois, ceux entre autres qui étaient sur les premières lignes, sans parler des plans d'urgence qui avaient été mis sur pied suite à d'autre épidémies, sans oublier les nombreuses recommandations de la coroner du Québec, de l'ombudsman et de nombreuses familles dont les parents sont décédés dans les CHSLD, le gouvernement Legault suivait les ordres d'une compagnie américaine dont l'expertise est d'abord et avant tout d'attaquer les droits des travailleurs et de faire de l'argent peu importe les conséquences pour le peuple. Pendant ce temps, l'opposition à l'Assemblée nationale semble avoir attendu après Radio-Canada pour aller au fond de cette fraude et de ce qui pourrait même être qualifié de trahison nationale.

## Notes

1. « Le gouvernement Legault a eu des autorisations de déconfinement une semaine en avance », by Thomas Gerbert, Radio-Canada, 19 juin 2020
2. « McKinsey Opened a Door in Its Firewall Between Pharma Clients and Regulators », Chris Hamby, Walt Bogdanich, Michael Forsythe et Jennifer Valentino-DeVries, *New York Times*, 13 avril 2021
3. « L'Ontario gère la pandémie de façon 'incohérente et désorganisée,' selon la VG », Natasha MacDonald-Dupuis, Radio-Canada, 25 novembre 2020



---

# L'utilisation du nationalisme pour promouvoir le stéréotype d'un peuple divisé

– Normand Chouinard –

L'aspect particulier d'un deuxième gouvernement Legault est l'illusion qu'il représente le nouveau nationalisme québécois. Lorsqu'il a été élu la première fois, le nationalisme de la CAQ a été utilisé par les cercles dominants pour présenter le stéréotype d'un peuple divisé sur une base ethnique et linguistique et sur la base des « bonnes » valeurs de « paix », de « comportements civilisés » de gens qui « n'aiment pas la chicane », contre des valeurs « étrangères », non civilisées, de violence et d'extrémisme, etc. Selon ce stéréotype, le corps politique doit choisir entre un nationalisme qui s'accorde avec les vraies valeurs québécoises et le libéralisme qui prône le multiculturalisme et est contre la langue française, etc.

Le gouvernement Legault a tout fait pour se présenter comme champion de la classe dirigeante quand le Parti libéral a perdu toute crédibilité aux yeux des travailleurs québécois à cause de son offensive antisociale. Les élites avaient besoin d'une nouvelle force politique capable d'être le champion des riches. En ce sens, les travailleurs se sont rendus rapidement compte que la CAQ représentait le nouveau parti libéral sous un vernis nationaliste, qui prône ouvertement les positions racistes, et son diktat contre le peuple au nom des valeurs dites « de souche ». Il était évident dès le départ que ce nationalisme était une fraude, une illusion pour empêcher la résolution de la crise économique par l'affirmation des droits de tous et toutes et la crise constitutionnelle par l'adoption du programme de renouveau démocratique et l'affirmation des droits nationaux du Québec.



La question qu'il faut se poser maintenant, à la lumière d'une probable victoire majoritaire de la CAQ lundi, est comment le nouveau gouvernement va utiliser son nationalisme pour bloquer la voie aux travailleurs qui défendent leurs droits. Les travailleurs du Québec sont déjà rompus aux notions antisociales des gouvernements qui se sont succédés. On n'a qu'à penser au « consensus social » de Lucien Bouchard à la fin des années 1990 ou à la « réingénierie de l'État » de Jean Charest. Ces concepts politiques visaient à empêcher l'éclosion de l'organisation pour une direction

différente parmi le peuple. La nouvelle mouture du nationalisme à la François Legault ne marchera pas non plus. Les travailleurs vont voir à travers comme ils l'ont fait dans le passé.

Mais nous devons être vigilants parce que la situation dans le monde est périlleuse et, comme le dit la déclaration du PMLQ, le Québec est pris dans ce maelstrom, cet état mondial de mouvement confus et d'agitation violente. Il va falloir discuter abondamment dans les prochaines semaines et les prochains mois, voire années, des conditions concrètes dans laquelle nous nous trouvons. Que faire avec les gouvernements des pouvoirs de police ? Que faire avec les illusions nationalistes de la CAQ ? Que faire avec les notions ridicules que l'inflation est causée par les réclamations des travailleurs à la valeur qu'ils ajoutent à l'économie ?

Plusieurs autres questions vont se poser, mais l'important, comme le dit notre déclaration, est de poursuivre notre travail pour organiser des discussions qui permettent aux travailleurs de trouver un sens à ce qui se passe.

*Normand Chouinard est le candidat du PMLQ dans La Prairie.*



---

## La fonderie de la honte

– *Discours de Richard Desjardins, Action boréale* –



*Voici un discours prononcé par Richard Desjardins à la grande mobilisation à l'occasion de la Journée mondiale de la grève pour la justice climatique à Rouyn-Noranda le 23 septembre 2022. On voit ce que veut dire être « civilisé » pour les gouvernements du Canada.*

Quand j'étais petit, à quelques rues d'ici, de ma petite chambre, je voyais les cheminées. Je pensais que c'étaient elles qui faisaient les nuages.

Aussi, on se patentait des radeaux sur la slam de la mine sur les étangs d'eau mauve, turquoise. Psychédélique, merveilleux. Le mot environnement n'existait même pas.

La boucane de la mine nous étouffait de temps en temps mais c'était le prix à payer, qu'on nous disait. Même les enfants payaient. Et paient toujours, d'ailleurs.

**Années 60.** René Lévesque, alors ministre des richesses naturelles est venu dire à Rouyn-Noranda, en pointant la Noranda et ses Copper Kings : *Eux autres, on va les civiliser.* C'pas encore fait.

**Années 70.** J'étais là, au Chili. Un homme de gauche venait d'être élu président du pays : Salvador Allende. Qui nationalise le cuivre du pays dont des mines appartenant à Noranda. En 73, coup d'état : le général Augusto Pinochet se saisit du pouvoir aidé par l'aviation américaine qui bombarde la Moneda, le siège du parlement à Santiago. Stupéfaction mondiale.

Bilan de la répression d'Augusto Pinochet qui s'en suivit contre les personnes de gauche : 3000 tués, 40,000 torturés, des centaines de milliers d'exilés. La première compagnie occidentale à contacter le dictateur après son coup d'état : Noranda Mines.

Civilisée ?

**Années 80.** Le ministère de l'Environnement venait d'être créé. Il publie une étude écologique sur la région de Rouyn-Noranda. L'état du territoire. Les problèmes qu'on rencontre aujourd'hui sont décrits dans ce rapport qui semble avoir été oublié depuis 43 ans. L'arsenic n'a pas été inventé hier. Il a toujours fait corps avec le minerai de cuivre. Quand on le chauffe, il se volatilise. Jusque dans nos poumons.

Avec les réalisateurs Daniel Corvec et Robert Monderie, de Rouyn, j'ai travaillé à cette époque à la confection du documentaire *Noranda*. Je faisais de la recherche. Il me prend l'idée d'aller au siège social de la mine Noranda, à Toronto, histoire de voir ce qu'elle pense de nous. Je suis reçu par une personne des Public Relations. On parlait de l'importance de la compagnie à travers le Canada et dans le monde. 70 000 employés. A un moment donné j'aborde la question de la fonderie Horne et de ses problèmes. On me répond : « *Oui, c'est sûr, c'est une vieille usine mais polyvalente. On pourrait pas l'imaginer en banlieue de Toronto, trop peuplée, tandis que là, on parle de 30 000 personnes.* »

Civilisée ?



Le film gravite autour d'une enquête menée par des chercheurs d'une école de médecine industrielle américaine, le Mount Sinai School of Medicine de New-York, venue ici examiner les 500 travailleurs de la fonderie, alors en grève. Ils ont à peu près tous participé. La CSN avait organisé cette clinique impressionnante, dans le temps qu'elle s'occupait aussi de la société.

À prime abord, quand le directeur de l'équipe médicale a vu que la ville était pratiquement dans la cour de la fonderie, il s'est exclamé : *Oh my God !* Elle aurait dû être à 15-20 kilomètres de là.

**Cinq cents tests** différents ont été faits sur chacun des travailleurs. Les médecins venaient ici analyser, pour la première fois, les effets combinés des métaux lourds sur la santé. Chose qu'ils ne pouvaient pas faire aux Etats-Unis parce que là, les contaminants viennent de partout – une soupe

chimique – difficile de déterminer leur provenance.

Alors qu'ici, ces contaminants ne peuvent provenir que d'une seule source, ponctuelle : la fonderie. Y ont pu établir que la présence simultanée de l'anhydride sulfureux – la boucane – et de l'arsenic pouvait occasionner le cancer du poumon. Ils en ont trouvé cinq sur place. Que le médecin de la compagnie aurait pu facilement détecter.

**En recoupant différentes études**, le film a aussi montré que la présence des métaux lourds (arsenic, plomb, cadmium) dans le corps humain augmentait à partir d'Évain jusqu'à la barrière de la fonderie et de la barrière jusqu'à son réacteur, ça augmentait toujours.

**Le film a aussi rappelé, by the way**, que le gouvernement avait passé une loi en 1926 – donc au démarrage du smelter. Promulguée au bénéfice de la Noranda, la loi disait ceci :

*"Nul propriétaire, locataire, occupant de terrain dans le canton de Rouyn ne peut réclamer de dommages causés par les gaz et fumées délétères (nuisibles) produits au cours des opérations d'une usine de fonte. »*

On dirait qu'on vit toujours sous cette même loi.

Le film, une fois achevé, a été proposé au Festival de Cinéma International d'Abitibi qui n'a pas voulu l'inclure dans sa programmation officielle. Parce que cette année-là, il venait pour la première fois de recevoir une subvention de la Noranda. Trois mille piasses. Oui, il peut y avoir une ingérence minière dans les festivals.

On a loué le Théâtre du Cuivre pour passer le film. Aux portes, des agents de sécurité de la mine distribuaient des tracts contre le film. Comme des bons anarchistes. Juste avant la projection, la police de la ville arrive dans le lobby. Elle s'en venait chercher un des réalisateurs du film pour un ticket de parking qu'il n'avait pas encore payé. On demande à police :

- *Pourquoi là, pourquoi icitte !*
- *On a reçu un coup de téléphone au poste.*
- *Ah ! de qui ? D'la mine ?*
- *Ah.*

Toujours aussi civilisée ?

**1989.** Pour récupérer le soufre dans la boucane, énorme, la compagnie s'est résout à construire un plan d'acide sulfurique à condition que nos gouvernements lui prête les deux tiers de ce que ça coûterait. 80 millions. On leur a prêté. Le prêt n'a jamais été remboursé.

Civilisé ?



**Années 90** le ministère de la faune a commencé à nous alerter à chaque automne de ne pas consommer le foie des orignaux abattus dans un rayon de 40 kilomètres de l'usine. À cause du cadmium répandu sur le territoire. « *Pis nous autres notre foie* » qu'on s'est dit ? « *Hein ? Une chance qu'on n'est pas des cannibales. Y aurait pus grand monde en ville.* »

**Connaissez-vous Mark Rich ?** L'homme aux cinq passeports différents, qui été condamné pour la plus grande fraude fiscale de l'histoire américaine et pour laquelle il risquait 325 ans de prison. Le FBI était à ses trousses et a tenté de l'enlever à quatre reprises. Il s'est réfugié en Suisse. C'est lui qui a fondé Glencore. Y est mort en 2013.

**Connaissez-vous Gary Nagel ?** Il a été formé par Mark Rich. C'est l'actuel patron de Glencore qui, en passant n'est pas une compagnie minière mais une firme de courtage en ressources naturelles, blé, pétrole, etc... Elle achète et revend, achète encore et revend toujours.

Ces dernières années la firme a été poursuivie dans au moins dix pays pour fraude et corruption. Et plaide régulièrement coupable. Des bandits et c'est pas rien qu'une figure de style.

Civilisé ?

Dans son budget de cette année, Glencore a prévu un milliard et demi en frais d'avocat pour ses procès de corruption en cours.

Tout ça pour dire que :

**L'Action boréale réclame la suspension immédiate des opérations à la fonderie Honte jusqu'à ce que cette usine à tuer prouve qu'elle opérera en respectant la norme québécoise de 3 ng/d'arsenic par mètre cube d'air, norme déjà issue d'un compromis parce que l'arsenic, comme le plomb n'ont pas de seuil acceptable. Aussi, durant la suspension des opérations, Glencore continuera de verser comme d'habitude les salaires aux employés de la fonderie. ça ne devrait pas causer trop de problème pour elle, la compagnie vaut 101 milliards de dollars.**

Maintenant, connaissez-vous le duo Legault-Fitzgibbon ? Qui s'est dit prêt à financer Glencore à même les fonds publics ? Pas une cenne pour eux, pas une.

Opinion personnelle : Votez-pas pour la CAQ. Ni à Rouyn, ni à Val-d'Or ni nulle part. On va avoir des problèmes avec ce parti s'il est réélu.

Nous aurons des corbeilles pleines  
De roses noires pour tuer la haine  
Des territoires coulés dans nos veines  
Et des amours qui valent la peine

Nous aurons tout ce qui nous manque  
Des feux d'argent aux portes des banques  
Des abattoirs de millionnaires  
Des réservoirs d'années lumière

Et s'il n'y a pas de lune  
Nous en ferons une

Merci.



(Actionboreale.org)

---

**Discussion sur comment se défaire de la monarchie et  
renouveler l'ordre constitutionnel**

## **La mort de la reine et le renouveau démocratique**

**– Christine Dandenault –**

Il est grand temps de mettre fin à la domination de la monarchie britannique au Québec et au Canada et d'établir nos propres institutions modernes à notre service. C'est une des conclusions logiques qui découlent de la mort de la reine Élisabeth II et de l'histoire qui la précède depuis la conquête.

Les institutions, au Québec comme dans tout le Canada, ont été établies suivant l'expérience britannique d'édification nationale du XIXe siècle qui a conservé la « prérogative royale ». Cette prérogative royale fait en sorte que cela maintient les privilèges entre les mains d'une infime minorité, ce qui était l'essence de l'absolutisme et de la notion archaïque du « droit divin des rois ».

Le maintien et la continuité de cette prérogative est de la plus haute importance pour l'élite gouvernante. Ce n'est pas pour rien que la cérémonie d'assermentation du nouveau roi Charles III a eu lieu si rapidement, un jour après la mort de la reine. Il ne devait pas y avoir de vide

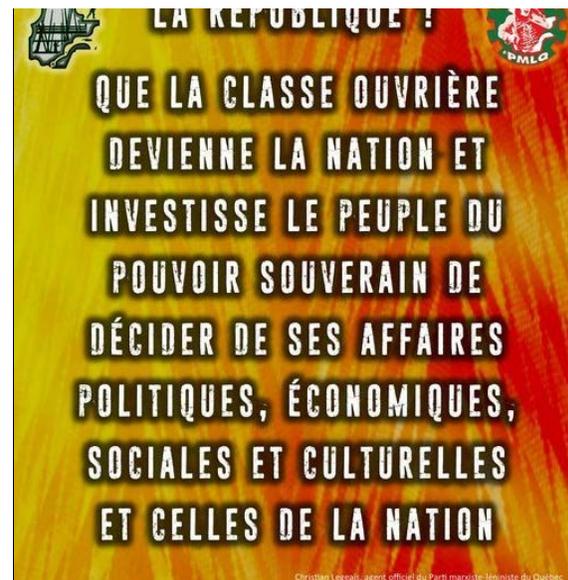


dans la continuation de la monarchie. Pour le Canada, l'urgence était la même. Trudeau, présent à la cérémonie, a tout de suite déclaré : « Au nom du gouvernement du Canada, nous affirmons notre loyauté à l'égard du nouveau roi du Canada, Sa Majesté le roi Charles III, et lui offrons tout notre soutien. »

Quand les décisions sont prises d'en haut et que les intérêts du peuple ne sont pas pris en considération, rien de bon ne peut en sortir. Que ce soit le *traité de Paris* de 1763, lorsque la France a cédé officiellement la Nouvelle-France aux Britanniques, ou *l'Acte de Québec* de 1774, que ce soit avec *l'Acte constitutionnel britannique* en 1791 qui a divisé la province de Québec en deux entités politiques, le Bas-Canada et le Haut-Canada, en 1840 lorsque *l'Acte d'Union* a aboli les provinces et leurs assemblées législatives et a créé une seule colonie, la province du Canada (ou Canada-Uni), sous l'administration d'un gouverneur général, à la suite de la rébellion des patriotes de 1837-1838 écrasée par les troupes des colonialistes britanniques sous le règne de la reine Victoria, ou en 1867 lorsque le Canada a été appelé Dominion du Canada et qu'a été adopté *l'Acte de l'Amérique du Nord britannique*, en 1965 lorsque le drapeau unifolié du Canada – la feuille d'érable – a été proclamé par la reine Élisabeth II, ou 1982 avec le rapatriement de la Constitution du Parlement britannique qui a réaffirmé le rôle central de la Couronne canadienne dans la structure de notre gouvernement – jusqu'à aujourd'hui, les décisions ont été prises par en haut.

Le citoyen appartenant au corps politique organisé n'a jamais été le point de départ de quelque entente ou proclamation, et la récente annonce du gouvernement canadien en ce qui a trait au roi Charles III en est l'exemple le plus récent. On a émis des proclamations définissant le pouvoir exécutif pour le partage des pouvoirs, mais il n'y a jamais eu de déclaration explicite de la démocratie.

Si on veut parler de démocratie, il faut parler d'égalité. L'égalité est directement reliée à la structure – quelle structure est nécessaire pour garantir l'égalité de toutes et de tous. Quelles conditions nécessaires doivent être créés pour avoir l'égalité. La structure actuelle est une structure qui ne permet pas l'égalité. La prérogative royale, le droit divin, bloque l'égalité. C'est l'impunité, la hiérarchie, les privilèges, etc.



Aujourd'hui, les partis cartels présentent les symboles de la monarchie comme étant négligeable sans importance et que c'est possible de fonctionner quand même, etc. Tout cela permet de poursuivre le système de privilèges et bloque l'accès du pouvoir aux mains du peuple.

Il y a plein de vestiges et d'empreintes de la Couronne britannique au Québec. Il faut y mettre fin. Cela fait partie de la lutte pour le renouveau démocratique, pour établir sur des bases modernes un processus politique qui correspond au besoin de l'heure, soit que la classe ouvrière constitue la nation et s'investisse du pouvoir de

décider de tout ce qui affecte sa vie, et c'est la bataille qu'elle mène aujourd'hui.

L'allégeance du peuple n'est pas envers la Couronne, mais à ce que révèlent les relations entre les humains et entre les humains et la nature. C'est la nécessité historique pour le peuple de prendre les décisions. Aucun parti cartellisé n'a de projet d'édification nationale centré sur l'humain, dont le but est de défendre et d'assurer le bien-être et la dignité de toutes et tous. Le peuple doit parler en son propre nom, de sa propre voix, et ne pas permettre à d'autres de le représenter, qui sont en fait les représentants d'un soi-disant roi divin.

*Christine Dandenault est la candidate du PMLQ dans Hochelaga-Maisonneuve.*



## **Notre droit d'être ce que nous sommes, et non ce qu'on nous dit d'être**

**– Rachel Hoffman –**

Le Québec possède une diversité culturelle riche et dynamique qui s'exprime par de multiples formes sociales, spirituelles et matérielles, des modes de vie, des croyances, des valeurs et des moeurs. L'entraide, le partage, le travail en commun et les traditions historiques des différents peuples du Québec créent un vaste réseau d'interrelations entre tous les peuples.



On pourrait penser qu'un Québec moderne et démocratique assurerait des revenus, des lieux et des plateformes pour la promotion de cette culture. On pourrait penser que dans un tel Québec, l'inviolabilité des croyances et des moeurs entre les peuples serait garantie sur la base des droits humains à la conscience et à la liberté d'expression. On pourrait penser que les différences qui surgissent entre les gens pourraient être traitées et résolues de manière non antagoniste et ne pas devenir la cible d'attaques policières. Mais ce n'est pas le cas au Québec aujourd'hui.

Les grands partis et les gouvernements qu'ils forment tentent de transformer la riche diversité culturelle des peuples en différences absolues, en commençant par privilégier le mythe des deux nations fondatrices. Les pouvoirs en place favorisent une atmosphère de politique dite identitaire. Des divisions sont créées sur la base d'intérêts particuliers et de valeurs culturelles rivales. On oppose l'individu à l'individu, le collectif au collectif et la communauté culturelle à la communauté culturelle. Le racisme, le sexisme, les agressions contre les modes de vie et les croyances sont encouragés, tout en laissant les individus et les communautés être constamment ciblés par les pouvoirs de police du gouvernement. Les intérêts étroits, privilégiés et privés de quelques-uns sont préservés, tandis que les gens sont désunis, et que les normes et les droits requis par une démocratie moderne sont détruits.

N'oublions jamais que notre bien le plus précieux, c'est nous, le peuple québécois, et qu'il est grand temps que nous nous unissions pour avoir notre mot à dire dans la conduite de nos propres affaires.

Je participe à cette élection sur la base du programme de renouveau démocratique du Parti marxiste-léniniste du Québec. Pour ce renouveau, nous avons sérieusement besoin d'une souveraineté qui est conférée au peuple et non à la Couronne, aux grands partis ou aux riches qu'ils représentent. Je crois que le renouveau démocratique et la souveraineté sont intimement liés à la vie culturelle du peuple.

Imaginez si le Québec avait une vraie démocratie moderne. Nous serions des membres égaux de la société, avec un droit de parole et la liberté de parler en notre nom. Nous ne serions pas accablés par un processus politique corrompu, dominé par les partis, qui manipule les valeurs culturelles pour donner l'impression que la seule possibilité est d'aller avec « le diable que vous connaissez » contre « le diable que vous ne connaissez pas ». Tout processus politique qui réduit les Québécois à des sujets appelés à voter à quelques années d'intervalle pour des candidats qu'ils n'ont pas choisis et qui ne représentent pas leurs intérêts, tout en permettant que notre culture soit attaquée, n'est pas une démocratie moderne.



Si le Québec avait une vraie démocratie moderne, nous pourrions orienter notre économie, nos ressources et nos investissements sociaux vers le bien-être de la population. En tant que peuple souverain, nous pourrions empêcher les riches et les grands financiers de piller nos ressources et de détruire notre riche patrimoine culturel. Les problèmes auxquels nous sommes confrontés dans l'environnement naturel et social ne seraient plus transformés en crises aux proportions cataclysmiques et en stratagèmes pour nous diviser et pour payer les riches.

Rassemblons-nous pour trouver d'autres moyens d'avoir cette discussion et utilisons cette élection pour empêcher les grands partis de s'emparer des positions majoritaires pour leur règne de destruction sur notre peuple et notre culture.

*Rachel Hoffman est la candidate du PMLQ dans Notre-Dame-de-Grâce.*



## Les députés de l'Assemblée nationale vont-ils prêter serment d'allégeance au roi ?



Un problème en vue : une fois que les élections seront terminées et que les élus se rendront à Québec, ils devront faire le serment d'allégeance au « roi Charles III » avant de siéger à l'Assemblée nationale et d'exercer leurs fonctions. Pour beaucoup, c'est un problème et c'est une obligation qu'ils ont du mal à accepter. Ils ont l'impression de compromettre leur conscience. En l'absence d'un projet d'édification nationale qui investit le peuple du pouvoir souverain, plusieurs ne sauront pas quoi faire devant cette situation embêtante.

En 1982, le gouvernement de René Lévesque a fait adopter la *Loi de l'Assemblée nationale* qui introduit l'obligation de chaque député de jurer fidélité au peuple du Québec. Mais les députés doivent aussi jurer allégeance au monarque parce

que la constitution de 1867 les y oblige toujours.

Ce n'est donc pas vraiment une solution et cela montre le genre d'irrationalité qui s'installe lorsque les problèmes ne sont pas assortis de solutions modernes viables. Une fois que les députés ont prêté allégeance au roi, c'est-à-dire aux arrangements constitutionnels du Canada qui ne reconnaissent pas le droit du Québec à l'autodétermination, l'Assemblée nationale est automatiquement restreinte dans sa capacité de faire un geste significatif et peut même se le voir interdire.

À plusieurs reprises dans l'histoire du Québec, des élus ont voulu refuser de faire le serment d'allégeance à la reine, mais ont fini par le faire quand même. Un cas bien connu est celui des six députés du Parti québécois qui ont refusé de faire le serment lorsqu'ils ont été élus pour la première fois en 1970. Ils ont décidé de siéger à la tribune des spectateurs pendant plusieurs semaines avant de finalement céder.

En 2018, les dix élus de Québec solidaire ont fait une requête au secrétaire général de l'Assemblée nationale qu'ils puissent faire le serment à la reine en privé pour ne pas en faire un spectacle, ce qui leur a été accordé. Ils ont fait le serment au peuple québécois en public et celui à la reine en privé. Les députés du Parti québécois avaient quant à eux modifié le serment pour dire : « D'ici à ce que le Québec soit indépendant... je déclare solennellement que je serai fidèle et porterai vraie allégeance à Sa Majesté la reine Élisabeth II. »

Québec solidaire a ensuite présenté un projet de loi visant à abolir le serment, mais le gouvernement de la CAQ s'y est opposé et le projet de loi n'a pas été adopté. Le leader parlementaire de la CAQ Simon Jolin-Barrette avait justifié l'opposition de son parti en disant que « ce n'est pas par une motion que ce problème peut être réglé ». « Cela requiert une modification constitutionnelle qui est tout de même complexe » alors que « l'aspect réaliste est qu'il faut s'asseoir avec les partenaires », avait-il dit, ajoutant que la question du serment d'allégeance « est loin des préoccupations des Québécois ».

À l'époque, plusieurs constitutionnalistes ont affirmé qu'il n'était pas nécessaire d'avoir une loi, que les députés devraient simplement refuser de le faire le serment au monarque. Ils ont fait valoir que l'Assemblée nationale est souveraine *de facto* et que, politiquement, personne dans les cercles dirigeants n'aurait l'audace de le contester quand on sait que la très vaste majorité des Québécois n'ont que mépris pour cette obligation de prêter serment à un monarque, et étranger par-dessus le marché.

Un autre argument pourrait être qu'ils ont été élus avec un vote majoritaire dans leur circonscription et que l'Assemblée nationale n'a pas le droit de s'ingérer pour contredire la volonté du peuple. C'est-à-dire ou bien l'élu représente l'électorat, ou bien il représente le monarque. Ça ne peut pas être deux à la fois. Ce serait irrationnel, ridicule. En plus, selon le dernier sondage de Pollara, seulement 18 % des Québécois pensent que le Canada devrait garder ces liens avec la monarchie. Soixante-quatre pour cent sont contre.

Selon le Parti marxiste-léniniste du Québec, l'Assemblée nationale devrait forger un consensus à l'effet de ne pas entériner la succession en refusant de prêter le serment d'allégeance au roi. C'est une question de principe car ce serment est en contradiction avec l'idée que le pouvoir de décision appartient au peuple par le biais de l'Assemblée nationale et que les représentants sont élus par la population. Mais même si un consensus ne peut être atteint, le courage de refuser permettrait de voir qui veut entreprendre le combat politique de défendre le droit d'occuper son siège sur la base du plus grand nombre de vote reçu dans sa circonscription à l'élection.



Si on nie aux élus leur droit de prendre leur place à l'Assemblée nationale, comment résoudre-t-on le vide ? Est-ce le représentant du roi au Québec qui dictera la solution, peut-être dire qui devrait siéger à sa place ? Où peut-être qu'il existe déjà un précédent pour une situation pareille ? En tout cas, cela a l'air d'une bonne crise constitutionnelle que le Québec se fera un honneur de provoquer.

Une chose est certaine, si tout le monde refusait de prêter ce serment d'allégeance à un monarque étranger, cela deviendrait de facto la nouvelle tradition. Déjà, le Québec a refusé d'apposer sa signature à la *Loi constitutionnelle de 1982* parce qu'elle ne respecte pas les droits de la nation du Québec, y compris le droit à l'autodétermination jusqu'à la sécession si elle le désire. Refuser le serment pousserait la chose plus loin et serait un pas de plus dans la résolution de la crise constitutionnelle en faveur du peuple, au Québec et dans tout le Canada.

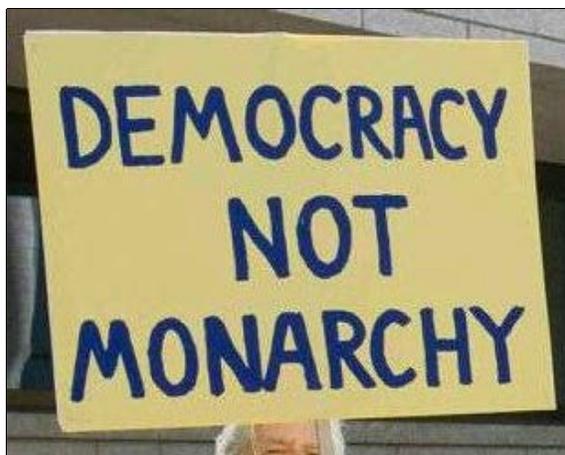


---

## Ce que signifie ne pas prêter serment d'allégeance au roi

Depuis le décès de la reine Élisabeth II, plusieurs voix s'élèvent au Québec pour mettre fin au joug de la monarchie au Québec et à l'ordre constitutionnel actuel. Le Parti marxiste-léniniste du Québec a fait connaître son opinion à ce sujet et écrit : « Une chose est certaine, si tout le monde refusait de prêter ce serment d'allégeance à un monarque étranger, cela deviendrait de facto la nouvelle tradition. Déjà, le Québec a refusé d'apposer sa signature à la *Loi constitutionnelle de 1982* parce qu'elle ne respecte pas les droits de la nation du Québec, y compris le droit à l'autodétermination jusqu'à la sécession si elle le désire. Refuser le serment pousserait la chose plus loin et serait un pas de plus dans la résolution de la crise constitutionnelle en faveur du peuple, au Québec et dans tout le Canada. »

Le PMLQ a reçu de courriels et des commentaires en appui à sa proposition. Des gestes qui changent le statu quo constitutionnel offrent au peuple l'occasion de participer à l'établissement de son propre ordre constitutionnel démocratique



Robert Dutrisac dans son article « Secouer le joug monarchique » publié dans *Le Devoir* du 13 septembre dernier, a lui aussi fait connaître son opinion. Il écrit entre autres : « On ne peut nier que la mort de la reine Élisabeth II et son remplacement par le roi Charles III modifient ce contexte et raniment le débat au Québec – et, dans une moindre mesure, au Canada – sur l'opportunité de couper les liens avec la monarchie britannique. C'est un débat qui s'annonce aussi dans d'autres pays du Commonwealth dont le chef de l'État est toujours ce souverain étranger. C'est le cas de minuscules pays, comme Antigua-et-Barbuda, mais aussi de

la Nouvelle-Zélande et de l'Australie. [...]

« Il en faut de l'imagination pour se dépêtrer d'une constitution illégitime et d'institutions coloniales dépassées tout en y restant soumises. Mais le projet de doter le Québec d'une constitution écrite n'est pas farfelu pour autant. C'est un acte d'affirmation nécessaire bien qu'incomplet que notre Assemblée nationale, exerçant sa souveraineté parlementaire, peut parfaitement accomplir. »

Dans son article, il nous fait connaître l'opinion du juriste André Binette, professeur de droit à

l'université de Sherbrooke, qui a écrit le livre *La fin de la monarchie au Québec. Pour une république du Québec dans le cadre canadien*. Dutrisac résume ainsi la pensée de M. Binette : « La réplique appropriée au rapatriement de la Constitution canadienne de 1982 sans le consentement de la nation québécoise, c'est l'abolition de la monarchie dans une constitution du Québec. Une majorité à l'Assemblée nationale représentant une majorité d'électeurs serait suffisante pour adopter ce texte. »

La proposition du juriste, écrit Dutrisac, est que « dans cette constitution, le poste de lieutenant-gouverneur nommé par Ottawa serait aboli ; il serait remplacé par un chef d'État québécois nommé par les deux tiers de l'Assemblée nationale ou encore élu au suffrage universel. Son rôle serait essentiellement le même que celui du lieutenant-gouverneur ; c'est lui qui, notamment, promulguerait les lois et dissoudrait le Parlement lorsque cela serait nécessaire. »

« Une fois la constitution québécoise en vigueur, grâce à laquelle le Québec exercerait son droit à l'autodétermination interne, il est à prévoir que le fédéral maintienne la fonction de lieutenant-gouverneur. Ottawa prendrait la relève du gouvernement québécois, qui aurait cessé d'assumer les frais du représentant de la monarchie. Deux possibilités s'ouvrent alors : Québec ne soumet plus les lois adoptées par l'Assemblée nationale à l'imprimatur du lieutenant-gouverneur, et c'est au nouveau président de la République de se charger exclusivement de cette tâche ou, encore, pour un temps du moins, les deux fonctions concurrentes coexistent et se doublent. Dans le premier cas de figure, c'est la crise constitutionnelle assurée, et on verrait où ça nous mènerait. »

À la veille des élections du 3 octobre, le défi est lancé aux futurs députés de ne pas entériner la succession en refusant de prêter le serment d'allégeance au roi. Ce serait un geste de respect envers les électeurs de prêter allégeance au peuple québécois, un geste d'affirmation du droit du Québec à l'autodétermination et une rupture avec la monarchie. Cela secouerait le statu quo et le vieil ordre constitutionnel.

La Société St Jean Baptiste a pour sa part lancé une pétition pour l'abolition de la monarchie au Québec.



---

## La discussion continue

L'ordre constitutionnel est déjà remis en question par les nombreuses discussions sur la place publique qui remettent en question le serment d'allégeance au roi. Dans mon travail de masse dans la circonscription d'Hochelaga-Maisonneuve, ce n'est pas rare que les gens en parlent. Ils disent : Pourquoi on aurait un monarque étranger à l'Assemblée nationale ? Pourquoi sommes-nous pris avec cela au Québec ? Ce serait une bonne chose qu'un député refuse de prêter allégeance. Remarquons que selon les « lois », constitutionnelles, Charles est aussi « Roi du Canada » alors selon les cercles officiels du Canada, pas un roi étranger ! Cela remet sur la table la bataille du Québec pour affirmer la souveraineté du peuple.

Cette semaine, Paul St-Pierre Plamondon, chef du Parti québécois, a déclaré, s'il est élu, vouloir siéger comme député à l'Assemblée nationale sans prêter allégeance au roi Charles III. Il a dit : « Vous ne pouvez pas, à la suite d'un exercice démocratique et légitime, contraindre des élus [...] à prêter serment à la couronne d'un pays étranger ». « Je vais trouver une façon que ce soit clair que je ne prête pas allégeance à un roi, non seulement d'un pays étranger, mais d'un colonialisme britannique qui a causé un vrai préjudice aux Québécois [et] aux nations autochtones ».

Il cherche des options et a poussé sa réflexion ainsi : « Je veux m'entretenir avec les gens en charge du protocole et des procédures à l'Assemblée nationale. » « Je pense qu'il y a quelque chose d'absolument pas éthique et acceptable de dire qu'un élu qui est le produit d'un vote - donc qui est

démocratiquement élu - devient au Québec automatiquement contraint à un monarque étranger ». Le fait est que prêter serment d'allégeance au peuple québécois d'une main et serment d'allégeance au roi de l'autre est un non-sens.

De plus, alors que les sondages déclaraient qu'il ne pourrait probablement être élu dans la circonscription de Camille-Laurin, la situation a changé cette semaine. On dit qu'il a une possibilité d'être élu dans Camille-Laurin, car la candidate de Québec Solidaire a été obligé de se retirer car elle a volé ses dépliant. Également, les intentions de vote ont changé.

Au niveau constitutionnel, selon Patrick Taillon, professeur de droit constitutionnel à l'Université Laval, la Constitution canadienne ne prévoit aucune sanction. Cependant, dit-il, le secrétaire général de l'Assemblée nationale, qui reçoit la signature des députés qui ont prêté serment et qui s'assure que tout a été fait dans les règles de l'art, pourrait toutefois décider d'imposer une sanction. En même temps, il ajoute que ce serait surprenant de voir le secrétaire général empêcher un élu de siéger au Salon bleu parce qu'il n'a pas prêté serment à la monarchie. « Ça ne serait pas dans nos moeurs et l'air du temps ».

Une autre possibilité est que l'Assemblée nationale vote en faveur d'une loi pour abolir le serment à la monarchie britannique.

Ce ne sont donc pas les options qui manquent quand on pose le problème pour le résoudre.



---

## Une pétition est lancée pour l'abolition de la monarchie au Québec



Le 24 septembre, la Société Saint-Jean-Baptiste (SSJB) a lancé un pétition pour l'abolition de la monarchie au Québec.

La présidente de la SSJB, Marie-Anne Alepin, a fait valoir la pétition ainsi : « Il a été démontré à plusieurs reprises au fil des dernières décennies que les Québécois sont très majoritairement contre le système monarchique. Tous les résultats des études sur la question vont dans ce sens : la monarchie est un système qui nous est imposé, malgré nous. Pourtant, on nous la présente sur toutes les tribunes comme quelque chose de positif, à l'image d'un vaste concours de personnalité que nous devrions tous apprécier. Alors qu'en réalité, ce qui nous est proposé n'est rien de mieux

qu'une télé-réalité, une saga qui nous coûte immensément cher, et ce, sur plusieurs plans, que ce soit démocratique, symbolique ou financier. Les changements politiques d'importance démarrent tous par une démonstration de force du ralliement populaire. Cette pétition, c'est l'occasion pour les Québécois de se mobiliser et d'affirmer haut et fort notre volonté de changement. »

La pétition se lit comme suit :

### **Abolition de la monarchie au Québec**

Pour la nation québécoise, l'égalité en droits de tous les humains est une valeur fondamentale.

En faisant de nous, Québécoises et Québécois, les sujets d'un roi, le régime monarchique nie cette égalité et nous impose des symboles archaïques et antidémocratiques.

En confiant la charge de chef d'État et des forces armées du Canada à un roi étranger muni du droit « divin », la monarchie impose au peuple québécois de rompre avec sa volonté de constituer un État laïque et de déroger au principe de l'égalité de tous devant la loi.

Par conséquent, cela consacre une intrusion insoutenable de la religion dans les affaires de l'État.

Nous, Québécoises et Québécois, refusons d'être « sujets » de « Sa Majesté » et de vivre dans un régime où les citoyennes et citoyens sont assujettis à un monarque de droit divin.

Nous souhaitons vivre dans une société moderne et démocratique où tous les humains sont égaux en droits.

Nous soussignés voulons que la monarchie soit officiellement abolie.

Pour signer la pétition, [cliquer ici](#).



---

**www.pccml.ca • redaction@cpcml.ca**